



DÉLIBÉRATION

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Convocation des délégués par Madame la doyenne d'âge Présidente par intérim le 19 juin 2023.

Le trois juillet deux mille vingt-trois à dix heures trente, au sein des locaux de Seine et Yvelines Archéologie situés à Montigny-le-Bretonneux, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE. Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Lorrain MERCKAERT.

Collectivité	Délégués	Présent	Absent	Excusé	Donne pouvoir à
Département des Yvelines	Madame Laurence BOULARAN	X			
	Monsieur Lorrain MERCKAERT	X			
	Madame Nathalie PEREIRA (Suppléante)	X			
Département des Hauts-de-Seine	Madame Jeanne BÉCART	X			
	Madame Isabelle CAULLERY (Suppléante)	X			
	Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE	X			

Le nombre d'élus délégués présents ou représentés est de 6 sur un total de 6.

Le quorum est donc atteint.

Le total des voix est de **6**.

- Vote pour : **6** (Madame Jeanne BÉCART, Madame Laurence BOULARAN, Madame Isabelle CAULLERY, Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Madame Nathalie PEREIRA)
- Vote contre : **0**
- Abstention : **0**

Le Comité syndical adopte ce qui suit.



DÉLIBÉRATION

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-1, L5721-1 et suivants,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L522-7 et L522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Hauts-de-Seine et du Préfet des Yvelines n° 78-2022-08.17-00002 du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie », dans leur version issue de l'arrêté du Préfet des Yvelines du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu la délibération n° SYA-2023-CS-07 du Comité syndical de « Seine et Yvelines archéologie », en date du 26 juin 2023 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de la doyenne d'âge Présidente par intérim,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Approuve le budget primitif pour l'exercice 2023 du Syndicat voté par nature au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et synthétisé comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	16 500 €	887 345 €
Recettes	16 500 €	887 345 €

ARTICLE 2 : Décide d'inscrire au budget du Syndicat pour l'année 2023, à la nature comptable 7473, un crédit de 903 845 € représentant la participation du Département des Hauts-de-Seine et la participation du Département des Yvelines au titre des dépenses du Syndicat selon la clef de répartition de la contribution aux dépenses fixée à 67 %, soit 605 576 €, pour le Département des Yvelines et 33 %, soit 298 269 €, pour le Département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3 : Précise que, pour chacune des participations, le Syndicat procèdera à un appel de fonds à hauteur de 100 % des contributions de chaque Département.

Le Président de
Seine et Yvelines Archéologie

Grégoire DE LA RONCIÈRE